

Me Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
Avocat associé au Barreau de Marseille
43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.91.37.33.96 – p.vasquez@provansal.eu

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'ACTIFS IMMOBILIERS DEPENDANT
D'UNE PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL**

D'UN STUDIO de 21,44 m2 sis au rez-de-chaussée (**lot n° 11**), occupé,

Sis à MARSEILLE (13003), 22, rue Loubon

SUR UNE MISE A PRIX DE VINGT MILLE EUROS (20.000 euros)
Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères

VISITE LE MARDI 2 NOVEMBRE 2021 DE 9 H 00 A 10 H 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 18 NOVEMBRE 2021 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée – Palais Monthyon,
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

**DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :**

D'après le titre de propriété

Lesdits biens sont situés sur la commune de MARSEILLE dans un ensemble immobilier sis 22, rue Loubon (13003) cadastré section 811 L n° 39 – lieudit 22 Rue Loubon – pour une contenance de 02 a 66 ca.

LE LOT NUMERO ONZE (11) consistant en un studio sis au rez-de-chaussée, Avec les 46/1.000èmes des parties

communes générales du bâti,
Et les 26/1.000èmes des parties communes générales.

D'après le procès-verbal de description

Maître Aurélie CROSSE, Huissier de Justice à Marseille, a établi le 30 juillet 2021 le procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que le studio est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble en copropriété élevé de quatre étages sur rez-

de-chaussée.

Le **lot n° 11** est constitué par un studio ouvrant sur la rue Loubon avec une entrée indépendante de celle de l'immeuble.

Les lieux comprennent un séjour, un coin cuisine, une salle d'eau avec WC et une mezzanine.

L'ensemble d'une superficie de **21,44 m2** selon certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY est en mauvais état et occupé par le débiteur.

Le syndic de la copropriété est le Cabinet FONCIA MARSEILLE : 13, rue Edouard Alexander - 13010 MARSEILLE.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

Maître Éric VERRECCHIA, Mandataire judiciaire, domicilié Résidence La Nativité bâtiment D - 47 Bis A boulevard Carnot - 13100 AIX-EN-PROVENCE en sa qualité de liquidateur du patrimoine personnel de Monsieur Daniel, Maxime LUCAS, né le 14 janvier 1971 à Fréjus (Var), célibataire, demeurant 22, rue Loubon, 13003 MARSEILLE,

En procédure de rétablissement personnel suivant jugement du Tribunal Judiciaire de Marseille - Pôle de Proximité - du 4 septembre 2019 et du 14 octobre 2020, Agissant en vertu d'un jugement rendu le 14 avril 2021, le Tribunal Judiciaire - Pôle de Proximité - publié au 3^{ème} bureau du service de Publicité Foncière de Marseille le 2 juin 2021 volume 2021 S n° 34,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.37.33.96 -

p.vasquez@provansal.eu TOUS LES JOURS DE 10 H 00 A 12 H 00 EXCLUSIVEMENT.

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 27 septembre 2021

Me Thomas D'JOURNO
Avocat